Les projets connexes portés par d'autres maitres d'ouvrage que le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

- La réalisation d'une zone de stockage des déchets de la pêche. Ce projet est porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Cotes d'Armor. Il est situé à l'ouest de l'ascenseur de descente de la passerelle piétonne

 Numéro 6 sur la figure ci-après.
- La mise en place d'une cuve à carburants positionnée dans le futur remblai réalisé dans le casier à sédiments, ainsi que la reprise du local de distribution avec sa zone de dépotage. Ce projet est porté par la Coopérative Maritime d'Erquy ⇒ Numéro 7 sur la figure ci-après.
- La construction d'un nouveau local pour la SNSM en lieu et place de l'actuel devenu obsolète. Ce projet est porté par la mairie de Erquy ⇒ Numéro 8 sur la figure ci-après.
- La mise en place d'un nouveau ponton flottant pour les pêcheurs en plus des pontons existants pour le trafic des passagers et la SNSM. Celui-ci serait positionné au nord du ponton de la SNSM en extrémité sud du môle avec création d'une passerelle et de son palier d'accueil. La maitrise d'ouvrage est non définie à ce stade ⇒ Numéro 9 sur la figure ci-après.
- Le déplacement de la grue existante sur le Quai n°01 et son remplacement vers le Quai n°02. Ce projet déjà autorisé et réalisé a été porté par la CCI ⇒ Numéro 10 sur la figure ci-après.

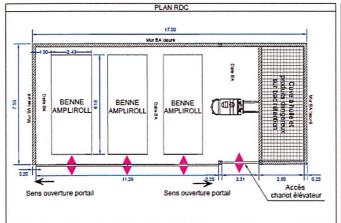


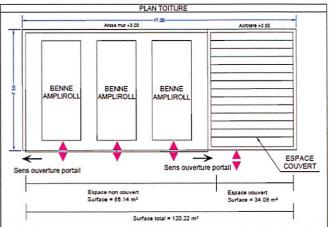
Localisation des interventions

Les projets connexes détaillés ci-dessous, sont donnés à titre indicatif à la demande du service instructeur afin d'avoir une vue globale du projet. Ils devront répondre individuellement aux procédures règlementaires propres à chacun.

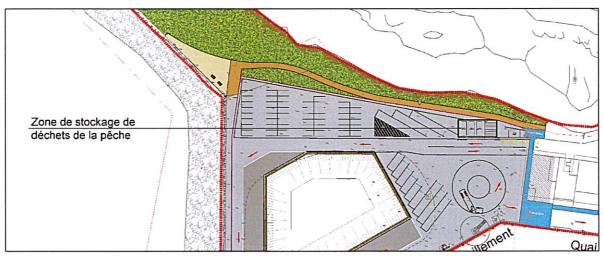
1. <u>La réalisation d'une zone de stockage de déchets de la pêche. Ce projet est porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Cotes d'Armor. Il est situé à l'ouest de l'ascenseur ouest de la passerelle piétonne.</u>

Ce projet est positionné au même emplacement que les actuels bacs à déchets. Il est constitué d'éléments en béton armé formant murs sur trois côtés sur une hauteur de 3,00m, le tout développant une surface de 17,00m x 7,50m. Un des côtés est couvert sur une surface de 34,08m², cet espace couvert a une hauteur de 3,50m. Un portail double coulissant permet l'accès aux bennes.





Plans de la zone de stockage de déchets de la pêche

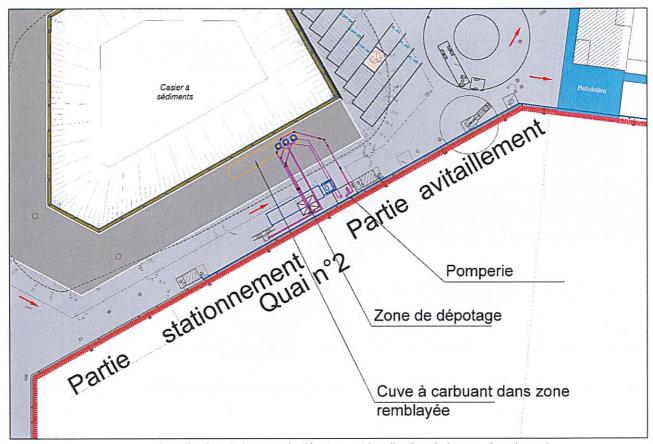


Localisation du point de déchets pêche



La zone de déchets actuelle

2. <u>La mise en place d'une cuve à carburants positionnée dans le futur remblai réalisé dans le casier à sédiments, ainsi que la reprise du local de distribution avec sa zone de dépotage. Ce projet est porté par la Coopérative Maritime d'Erquy.</u>

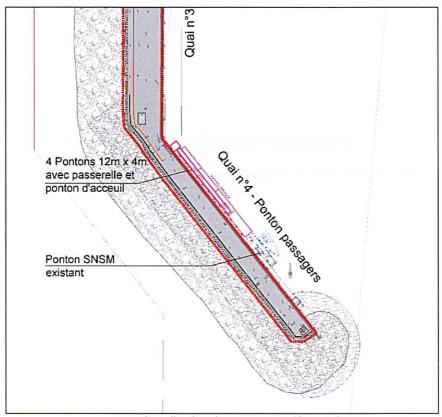


Localisation de la zone de dépotage et localisation de la cuve à carburant

3. <u>La construction d'un nouveau local pour la SNSM en lieu et place de l'actuel devenu obsolète. Ce projet</u> est porté par la SNSM et la mairie de Erquy.

La maitrise d'ouvrage concernée (Ville d'ERQUY) précise que le projet n'est pas suffisamment avancé à ce stade pour fournir des éléments de détails du projet. Un dossier réglementaire sera établi par le porteur de projet.

4. La mise en place d'un nouveau ponton flottant pour les pêcheurs en plus des pontons existants pour le trafic des passagers et de la SNSM. Celui-ci serait positionné au nord de l'appontement de la SNSM en extrémité sud du môle avec création d'une passerelle et de son ponton d'accueil. La maitrise d'ouvrage est non définie à ce stade.



Localisation du ponton supplémentaire

5. <u>Le déplacement de la grue existante sur le Quai 01 vers le Quai 02. Ce projet a été mis en œuvre en 2024</u> Il a été porté par la CCI

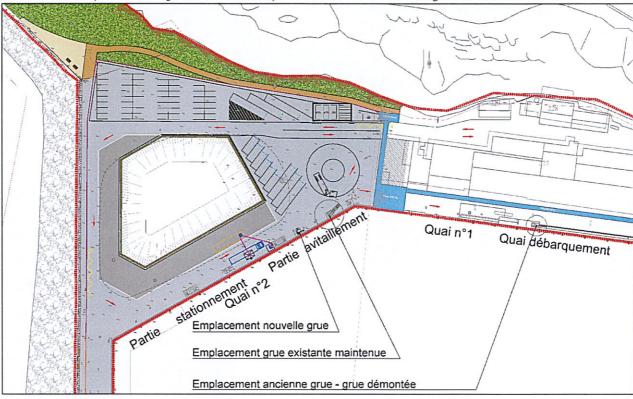
Le projet a fait l'objet d'une déclaration préalable accordée à la CCI sans opposition en mars 2024 n°DP 22054 24 Q0014 (voir Annexe 3). Le projet consistait à supprimer la grue existante sur le quai n°1 et à implanter une nouvelle grue sur le quai n°2. Les travaux ont été réalisés en 2024. L'autre grue existante sur le quai n°2 est maintenue.





Grue démontée (source : Télégramme 23/01/2024)

Nouvelle grue installée



Localisation des grues maintenue, démontée et nouvelle



Grue existante maintenue

